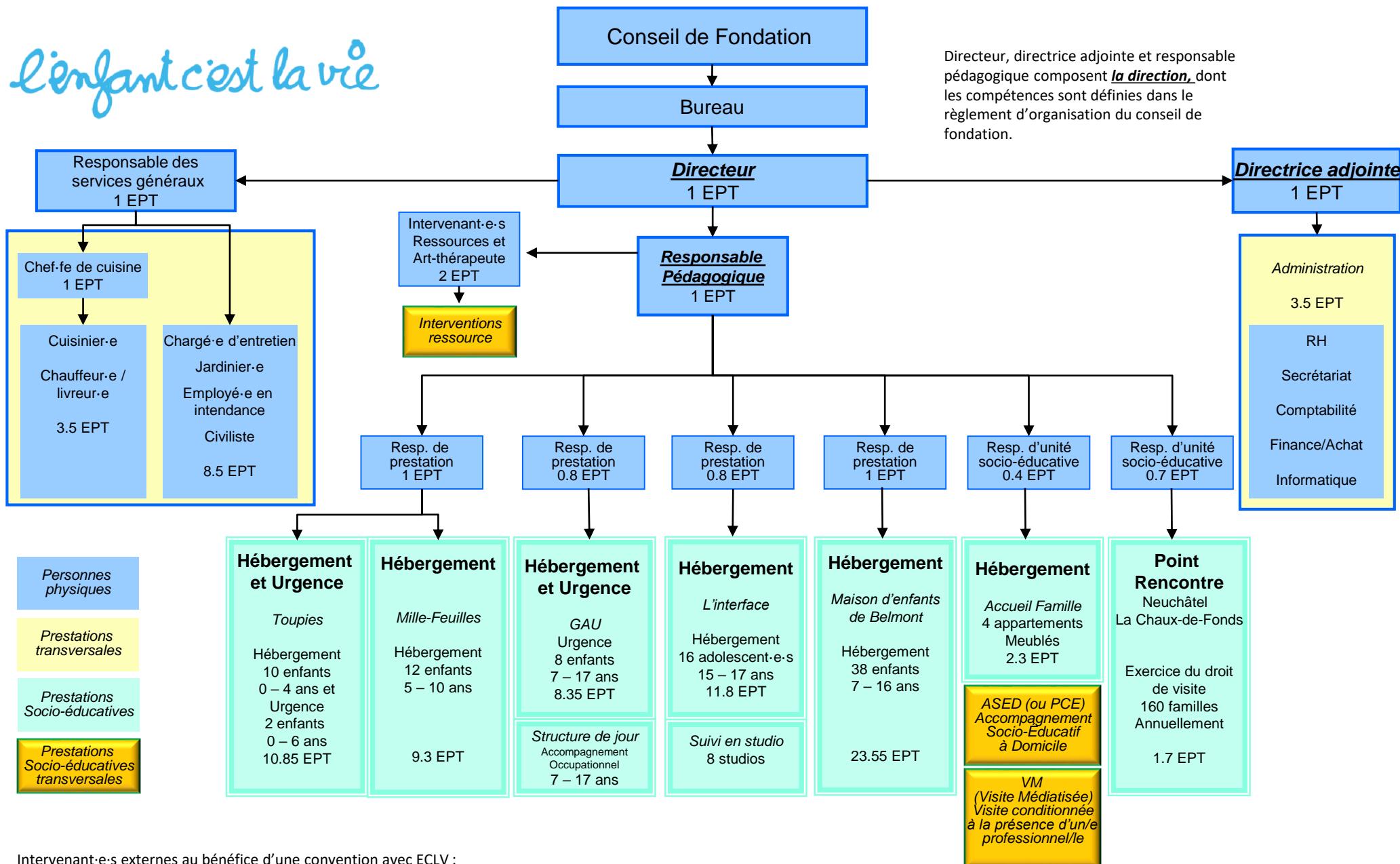


*l'enfant c'est la vie*



Directeur, directrice adjointe et responsable pédagogique composent *la direction*, dont les compétences sont définies dans le règlement d'organisation du conseil de fondation.

Intervenant-e-s externes au bénéfice d'une convention avec ECLV :

- Ville de Neuchâtel
- CNPea ou Thérapeutes indépendant-e-s
- Centre cantonal de psychomotricité
- CERAS
- Concierges services et EGS Sécurité